

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef du Département fédéral de justice et
police (DFJP)
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Réf. : 25_COU_3766

Lausanne, le 13 août 2025

Consultation fédérale – Révision totale de l'ordonnance sur les brevets (OBI)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a l'honneur de vous adresser sa prise de position en réponse à la consultation citée en exergue.

Le Gouvernement vaudois salue ce projet de révision totale de l'ordonnance, qui apparaît positif pour le dépôt de brevets en Suisse.

Cela étant, le projet de révision totale présente quelques potentiels d'amélioration, en particulier en ce qui concerne la langue de la procédure et l'usage de traductions.

Le Conseil d'Etat vaudois formule par conséquent des propositions de modifications détaillées dans le formulaire de réponse annexé au présent courrier.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos déterminations, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER.



Michel Staffoni

Annexe mentionnée

Copies

- tabakprodukte@bag.admin.ch
- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG-DEIEP)
- Office des affaires extérieures (OAE)